

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 58

Hiver 2017

Réflexions sur l'évolution du Marais

Editorial

Un beau bilan 2016

L'année 2016 a permis à notre association de franchir un nouveau cap. Tout d'abord le nombre des adhérents est en passe d'atteindre les 2.000 membres, faisant de Vivre le Marais ! l'une des plus importantes associations de quartier de Paris et nous plaçant en interlocuteur le plus représentatif des habitants du Marais. Nous sommes sollicités par les médias, par les parlementaires rapporteurs de projets de lois, des doctorants et spécialistes pour lesquels notre avis compte. Le renforcement de notre présence aux conseils de quartier et d'arrondissement et les rencontres périodiques avec les élus de proximité, la police, les responsables influents contribuent à une meilleure prise en compte des attentes des habitants même s'il reste encore beaucoup à faire. Les sujets ne manquent pas, entre la fermeture des voies sur berge Rive Droite qui continue à faire polémique, la forte progression de la pollution, les nuisances nocturnes, l'alcoolisation grimpante, l'insuffisante propreté de notre quartier qui se cristallise sur l'afflux de rats, la montée des incivilités nombreuses (affichage sauvage, tags...), des chantiers et des transformations mal acceptés et une écoute insuffisante des habitants. Quelques lueurs d'espoirs apparaissent cependant telles la création de la DPSP, forte d'un effectif de 1900 personnes assermentées et l'arrivée des élections législatives qui rapprochent les élus de leurs électeurs. Mais la route est encore longue ! Merci de votre soutien. Bonne et heureuse année à tous.

D. Feutry

Dans ce numéro :

Réflexions sur l'évolution du Marais

1

Le changement de statut de Paris n'est pas une priorité

2

La rue des Coutures Saint-Gervais fermée à la circulation

3

La plaie de l'affichage sauvage

4



La place des Vosges, l'emblème du Marais

Le Marais évolue, « gentrification », « boboisation », montée en gamme des commerces (mode, prêt-à-porter) au détriment des activités traditionnelles, tuant petit à petit le côté convivial du quartier que l'arrivée des locations saisonnières accentue davantage. Mais revenons en arrière. Le 1er vrai changement a été la prise de conscience dans les années 60 de la richesse patrimoniale du Marais, évitant son éradication pourtant souhaitée par des personnalités comme Le Corbusier. Le quartier est devenu prisé, à la mode, branché, comme il l'était au XVIIème. Les restaurations entreprises au fil des ans lui ont redonné le visage qu'il méritait avec des effets pervers, l'augmentation du prix de l'immobilier dans un contexte de hausse accélérant le départ d'artisans, petites entreprises et commerçants traditionnels. Puis une vague de grossistes asiatiques spécialisés (bijoux fantaisie, articles en cuir...) a investi certaines rues, la communauté gay a plébiscité une partie du IVe arrondissement et l'attractivité touristique du Marais a grandi. L'arrivée du Centre Pompidou, du musée Picasso et des musées de la Chasse et de la Nature, d'Art et d'Histoire du judaïsme, Cognac-Jay ont renforcé l'offre culturelle ajoutée à la réhabilitation réussie du Marché des Enfants Rouges connu au-delà des frontières. Après une pause des aménagements emblématiques (Carreau du Temple, réaménagement du musée Picasso) com-

binés au départ de grossistes, à la multiplication des magasins de prêt-à-porter, des galeries d'art, des hôtels chics, des marques de luxe (y compris de bouche), la montée en gamme de certains commerces en particulier du BHV qui a accolé Marais à son enseigne, ont constitué une nouvelle étape de la mutation du quartier. L'étape « clone de la Rive Gauche ». Les supermarchés et les supérettes ont remplacé les « Félix Potin ». Le label « Marais » est synonyme de nec plus ultra pour nombre de touristes, de non-résidents étrangers qui réclament des magasins de luxe. Le Marais continuera à évoluer. La Fondation d'art des Galeries Lafayette qui ouvrira rue au Plâtre (IVe) l'an prochain, suivie de celle d'Eataly rue Sainte Croix de la Bretonnerie (IVe), l'aménagement entre les rues des Archives et Charlot de l'important îlot appartenant à l'américain Blackstone, l'arrivée probable de nouvelles grandes marques (H & M rue Vieille du Temple IIIe) continueront à accroître l'attractivité de nos deux arrondissements et le prix de l'immobilier résidentiel et commercial, provoquant la disparition des derniers artisans sur place. La tranquillité des riverains restera perturbée alors que beaucoup d'entre eux n'ont pas souhaité ces changements, mais beaucoup soulignent qu'« il faut vivre avec son temps et accepter les évolutions inéluctables avec le temps qui passe... telle l'ouverture des magasins le dimanche... »

Le changement de statut de Paris n'est pas une priorité !



Le cœur de Paris : la Préfecture de police, l'Hôtel Dieu, la flèche de la Sainte Chapelle, la Seine et le Pont St Michel (Ve) (Photo Claude Charensol)

Adopté par la Sénat le projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain revient en discussion à l'Assemblée Nationale. Pour le législateur «... l'existence de deux collectivités intervenant sous la direction d'une même assemblée délibérante est source de complexité. » Le projet de loi fusionne la commune et le département, l'ensemble sera dénommé « Ville de Paris », et exercera les compétences de la commune et du département de Paris (dès le 1er janvier 2019). Parallèlement est prévue une évolution du rôle des conseils et des maires d'arrondissements et des délégations de pouvoirs supplémentaires du maire de Paris. Le projet insiste sur la nécessité « d'une meilleure représentativité des conseillers de Paris, mieux adaptée aux évolutions démographiques différenciées des arrondissements au fil des années » et insiste sur la fusion des quatre premiers arrondissements qui « corrigera d'importants écarts de représentativité des parisiens ». Le Sénat a rejeté cette proposition de regroupement qui a n'en pas douter sera rétablie par l'Assemblée Nationale. On se demande pourquoi alors ne regrouper que les quatre premiers arrondissements ? D'autant qu'est mis en avant le renforcement de l'efficacité de la gestion des services publics de proximité offerts par les mairies d'arrondissement en per-

mettant, entre elles, des mutualisations... Pourquoi ne pas profiter de cette loi pour mutualiser davantage encore... Car à l'évidence, regrouper la commune et le département et seulement quatre arrondissements ne provoquera pas d'économies budgétaires significatives puisque les directions opérationnelles (urbanisme, voirie, propreté, parcs & jardins...) sont déjà organisées sur une logique de regroupement. C'est dans ce cadre de ce texte que les 1.800 agents de la surveillance de Paris seront transférés de la Préfecture à la Mairie. Sont adjointes aussi des dispositions sur la transformation des cercles de jeux et sur l'aménagement urbain aux transports et à l'environnement. Le principal grief qui lui est fait porte surtout sur le regroupement des quatre premiers arrondissements. Mesure électoraliste pour certains, « mesurette » pour d'autres qui préconisent d'aller bien plus loin et de procéder à davantage de regroupements d'arrondissements. La polémique n'est pas près de s'arrêter sur un sujet que le gouvernement lui-même avait rejeté dans un premier temps et qui vraiment n'est pas une priorité du moment ! Vivre le Marais! a été reçu par les rapporteurs du texte de loi à l'Assemblée Nationale et a fait part de ses remarques.

La prolifération des rats

Des rats par centaines qui se pressent dans les squares, Vivre le Marais! a servi de détonateur auprès de la population et des médias en décrivant la situation du Square de la Tour Saint-Jacques (IVE). Pourquoi une telle prolifération ? La saleté, les reliefs de la restauration rapide attirent ces petits mammifères qui trouvent là une nourriture facile...Le message a été envoyé à la mairie du IVE qui a déclenché une campagne de nettoyage et d'élimination de ces pensionnaires, n'en déplaise à ceux qui, sans doute inconsciemment, les font prospérer. Il en avait été question au conseil d'arrondissement du 29 novembre. Il était temps et il est urgent de ne plus en perdre ! Quand on sait la propension de ces bestioles à se reproduire, la Tour vestige de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, aujourd'hui fermée à cause d'eux, serait bientôt devenue un foyer d'infection et une honte pour Paris. Même la presse internationale en parle et notre association a été très sollicitée par des chaînes de radio, de télévision et des quotidiens pour témoigner. Voilà un avertissement à l'encontre de ceux qui nient que la malpropreté est patente, il suffit de marcher quelques mètres sur nos trottoirs pour s'en rendre compte malheureusement, conséquence des incivilités et du tourisme. Les citoyens



Rémy, héros de "Ratatouille" de Disney

veulent un engagement plus fort en faveur de la propreté. Il ne s'agit pas d'augmenter les impôts mais de tailler dans certaines dépenses. 300 millions d'€ sont distribués chaque année aux associations dont beaucoup sont fantaisistes. On peut puiser dans ce chiffre qui fait la part belle au clientélisme et qui étonne en ces temps financièrement difficiles. La ville est surpeuplée et les montants dépensés pour la transformation de bâtiments en vue d'y loger du monde n'est pas réaliste. Cette politique est à revoir.

La rue des Coutures Saint-Gervais (IIIe) fermée à la circulation : les galeries d'art se mobilisent contre la volonté du Maire de la transformer en aire de jeux



Vue de la rue des Coutures Saint -Gervais (photo VIM)

Pourquoi faut-il que des conflits naissent là où tout pourrait être serein ? Cette rue qui dépasse à peine cent mètres s'était à peine remise de ses frictions avec le musée Picasso à propos de l'installation dans le jardin d'une pergola disgracieuse que la mairie apprenait aux riverains que la rue serait fermée à la circulation et consacrée pour une moitié du temps dans l'année à des jeux d'enfants, entendez skate, football et autres jeux pas tous aussi pacifiques que la marelle. On se rappelle qu'en juin dernier une des galeries en a fait l'expérience : un objet d'art d'une valeur de 6.500 € a été brisé par un tir de ballon qui a pénétré dans la boutique. Il est évident que la coexistence dans cette rue de galeries d'art, leurs devantures de verre et les objets précieux qui sont à l'intérieur, avec des activités enfantines individuelles ou collectives est difficilement envisageable. Certains pourtant l'ont imaginé. Des parents d'élèves de l'école des Quatre-Fils ont eu cette idée et l'ont portée vers la mairie du IIIe avec le soutien du conseil de quartier Archives. On constate qu'ils se sont bien gardés de proposer à cet effet la rue où ils habitent. Sans en parler aux personnes concernées, à savoir les propriétaires de galeries et les riverains du secteur, ils ont obtenu l'accord de principe du Maire Pierre Aidenbaum et passé à

d'autres le mistigri. Les galeristes et les habitants s'y opposent. Ils l'ont dit au Maire, ils l'écrivent au Préfet de Police car ils considéraient que la sécurité n'est assurée ni pour eux ni surtout pour ces enfants livrés à eux-mêmes sans surveillance crédible. Il faut savoir que dans l'incident que nous relatons plus haut, il a été difficile de déterminer qui étaient les adultes responsables des enfants dans le sinistre, Ils considèrent aussi que la fréquentation de leur clientèle en sera affectée indéniablement (il n'est pas agréable de recevoir un ballon ou de se faire renverser par un enfant), ce qui risque de les conduire à la fermeture de leur activité. Ils s'exprimeront le mercredi 25 janvier 2017 à 10h00 en mairie du IIIe au cours d'une réunion "de concertation" qui intervient de façon bien tardive entre les parents porteurs du projet et toutes les personnes directement concernées. L'association pense quant à elle que la fermeture de la rue à la circulation n'a pas que des inconvénients, s'agissant d'une voie de faible longueur, mais que la démarche qui a consisté pour des parents à évacuer vers d'autres rues que la leur le soin d'occuper leurs enfants en créant de la gêne à autrui manque pour le moins d'élégance et mérite qu'elle soit revue dans ses modalités.

Ma cabane au Canada

Curieuses vitrines que celles de la maison Joe Sayegh installée depuis septembre au 29 rue du Roi de Sicile à l'angle de la rue Cloche Perce (IVe). Il est vrai que cette marque réservée à l'origine aux architectes et designers est spécialisée dans les matériaux tels que la pierre, le verre et le bois.

Sans doute est-ce un clin d'œil symbolisé par les têtes de rennes ou d'originaux. Nous osons croire qu'il s'agit de décorations de Noël car l'anachronisme presque provoquant en comparaison des autres vitrines laisse pantois et nous imaginons mal que la Direction de l'Urbanisme ait pu donner une autorisation pour ce qui s'apparente à ma cabane au Canada.



Les vitrines transformées en cabane au Canada 29 rue de Roi de Sicile (IVe) (photo PM)

Exposition Miguel Branco au Musée de la Chasse

L'exposition du musée de la Chasse jusqu'au 12 février « Résonances, abductions, interférences » voit sa pièce principale présentée dans la cour du Musée. Il s'agit d'un magnifique cerf en bronze, œuvre de **Miguel Branco**, né au Portugal en 1963. L'animal reste le sujet principal de sa production. «...Histoire de l'art, ouvrages scientifiques sont pour lui une source d'inspiration, il procède même à des emprunts des emprunts ...» Cela ne l'empêche pas de créer, tel le cerf (Black Deer) dont nous reproduisons la photographie. Une certaine simplicité se dégage de ses productions, sa marque de fabrique. Il est précisé que « les salles du musée accueillent, en complément de cette installation, une sélection de peintures et de sculptures de l'artiste en résonance avec les œuvres du Musée.. ».



La plaie de l'affichage sauvage



Publicité MAC Cosmétiques rue des Francs-Bourgeois, sur l'Hôtel de Lamoignon (VIM)

Des galeries avec pignons sur rue, des grandes marques (Camper, Rodier...), de cosmétiques appartenant à des groupes internationaux n'hésitent plus. Souvenons-nous de la campagne publicitaire éhontée du magasin MAC Cosmetics (groupe Estée Lauder) qui a massacré avec ses affiches et inscriptions sur le trottoir l'ensemble de la rue des Francs Bourgeois au prétexte que l'enseigne s'était déplacée de quelques numéros. Les annonceurs inondent notre quartier d'affiches. Celles-ci sont collées partout, sur le mobilier urbain (boîtes électriques, conteneurs à vêtements...), sur les murs des immeubles comme par exemple celui de l'Institut supérieur européen de gestion, 28 rue des Francs Bourgeois (IIIe) ou celui de l'Hôtel de Coulanges non loin de là, et surtout le mur de l'hôtel de Lamoignon (IVe) qui fait face au jardin du Musée Carnavalet... La rue des Francs Bourgeois en raison de sa notoriété mais aussi la rue de Hospitalières Saint Gervais (IVe) sont bien mal traitées et deviennent peu à peu sources de toutes sortes d'excès

mercantiles. Il faut ajouter que tout ceci est réalisé par des colleurs d'affichés professionnels en plein jour, au vu et au su des passants mais comme le souligne M. Péninou adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté que nous avons rencontré, l'amende n'est pas suffisamment dissuasive.... et pas assez souvent appliquée. Un Vœu relatif au renforcement des sanctions contre l'affichage sauvage voté en conseil d'arrondissement du IIIe a été proposé par Pierre Aidenbaum. La mairie de Paris semble vouloir faire preuve de fermeté concernant ce type de pratique qui renforce cette impression prégnante de malpropreté du quartier et nous incitons pour notre part nos élus des 7ème et 5ème circonscriptions, Patrick Bloche et Seybah Dagoma, de soutenir le projet de loi qui vise à alourdir les sanctions contre ce type d'infraction. En détruisant la force de communication de ce type de média, on en supprimera la pertinence et l'intérêt pour les annonceurs. Sans se priver pour autant des dispositions répressives qui sont envisagées aujourd'hui.

Pourquoi vouloir débaptiser le Square du Temple ?

La polémique s'est installée à propos du changement de nom du Square du Temple, une proposition ayant été faite en ce sens au Conseil de Paris, pour le dédier à Élie Wiesel, écrivain et philosophe américain, respecté, honoré mais aussi contesté et controversé à la fois. Si l'intention de ceux qui veulent procéder à ce changement peut se comprendre afin de rendre hommage à un passé plus récent que l'histoire de l'Enclos des Templiers, vieille de plus de 800 ans, est-il bien opportun de gommer le nom de ce lieu où s'est déroulé et forgé un épisode marquant de l'Histoire de France ? De grands penseurs apportent la réponse. Ainsi Marc Bloch précise "l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent, elle compromet dans le présent l'action même" ! Ce qui montre combien il peut être hasardeux et lourd de conséquences de vouloir débaptiser un endroit si chargé d'histoire alors que rien ne l'oblige. Ce souhait de changement du Maire du IIIe arrondissement a provoqué des réactions dont une pétition qui a dépassé les 3.000 signatures. Un courrier a été adressé au Maire afin qu'il reconsidère sa position. Les signataires de ce courrier proposent une autre solution, celle d'apposer le nom d'Elie Wiesel place de Thorigny. Ils pensent que ce lieu au cœur du Matais est plus neutre, proche de surcroît du musée Picasso où se pressent chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Tous espèrent que le Maire reconsidèrera sa position.



Le square du Temple (IIIe) (photo Histoire de Paris)

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : _____ Prénom : _____ e-mail : _____
 Adresse : _____ Téléphone : _____

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
 À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
 6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

